

Dois je donner un prévis pour partir de mon logement

Par ggdomi	84.	le 15/0	3/2011	à	15:42
-------------------	-----	---------	--------	---	-------

Bonjour,

Je loue un appartement qui présente un signe d'insalubrité majeur.

Un trou dans le plafond de ma chambre par lequel passe l'eau quand il pleut, et une cuvette pour ne pas inonder le sol.

le propriétaire veut faire les frais du plafond mais pas de la toiture.

Pour cette raison je veut partir.

Ma question est: Suis je obliger de donner un préavis, et que faire pour être en règle avec la loi.

Merci pour votre aide.

Par Domil, le 15/03/2011 à 16:04

oui.

Un logement n'est insalubre que si le Préfet a pris un arrêt d'insalubrité.

Par ggdomi 84, le 16/03/2011 à 05:30

Bonjours,

A quel service dois je m'adresser pour faire reconnaitre un état d'insalubrité?

Merci

Par Domil, le 16/03/2011 à 14:19

D'abord à la mairie et s'ils constatent l'insalubrité, ils transmettent au Préfet				